

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement (mesures sanitaires dans le cadre de la COVID-19), au centre communal polyvalent « Joël Le Theule », sans public, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Loïc JARROSSAY, Karine LEBATTEUX, Stéphane FOURNIER, Sandra BERGER, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Pascal MAZÉ, Gladys TORTAY, Jean TARDIF, Hombeline LAUNAY, Arnaud GOYÉ, Peggy BROSSARD, Richard MONTEWIS, Delphine DUMOULIN, Dominique ROUSSEAU, Jocelyne PILON, Thierry LAGOGUET, Audrey HANTEVILLE, Joëlle BRUNET, Alain GALY, Virginie SIEG.

Absents excusés : Katia HARDOUIN (pouvoir à Jean-Yves AVIGNON).

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Stéphanie SIMON

Était également présente : Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 5 janvier 2021

1/	Finances : Dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif.....	2
2/	Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2021	2
3/	Urbanisme : Présentation des déclarations d'intention d'aliéner, depuis novembre 2020	3
4/	Ressources humaines : Création d'un poste d'adjoint technique territorial.....	3
5/	Création d'un comité de pilotage pour la mise en place d'une nouvelle signalétique sur la commune.....	4
6/	Désignation d'un référent sécurité routière	4
7/	Présentation des décisions de M. le Maire au titre de la délégation du conseil municipal	4
8/	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 décembre 2020.....	4
9/	Divers.....	4

1/ Finances : Dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif

Délibération 2021/01/01 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire présente à l'Assemblée,

Considérant que des dépenses d'investissement doivent être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif de la commune pour l'année 2021, pour des raisons d'urgence ou de délais d'intervention,

M. le Maire demande à l'Assemblée de valider les dépenses énumérées ci-dessous :

Budget commune

Gestionnaire	article comptable	fournisseur	objet	montant HT	montant TTC
Travaux	2031	Cabinet BAILLEUX	Pré-étude pour rénovation sanitaires publics place du 8 Mai 1945	600.00	720.00
Travaux	2031	Cabinet BAILLEUX	Pré-étude pour réhabilitation ancien restaurant scolaire	1 000.00	1 200.00
Travaux	2031	Cabinet BAILLEUX	Pré-étude pour agrandissement vestiaires pour une équipe féminine	1 600.00	1 920.00

Budget Houssay

Gestionnaire	article comptable	fournisseur	objet	montant HT
Houssay	2051	Hastone	Refonte site internet	7 840.00
Houssay	21318	Lucas Denet	Réhabilitation des verrières des sanitaires	9 780.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour valide les dépenses listées ci-dessus, à engager avant le vote du budget primitif 2021 de la commune et du Houssay.

2/ Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2021

Délibération 2021/01/02 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire donne la parole à Nicolas ALLAIN, Adjoint aux associations et à Arnaud GOYÉ, conseiller délégué, afin de présenter le travail de la commission associations et ses propositions de subventions à verser aux associations au titre de l'année 2021.

M. le Maire souligne que les dossiers ont été examinés avec soin par Nicolas ALLAIN, Arnaud GOYÉ et lui-même, ensuite par la commission associations, présentés aux élus en réunion de pré-conseil avant la validation par le conseil ce soir, et remercie les élus pour ce travail.

Tableau en annexe

Le montant des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2021 s'élève à 65 590 €

Après en avoir délibéré au nombre de voix indiquées dans le tableau ci-dessus, le conseil municipal :

- Décide d'allouer la somme totale de 57 500 € de subventions aux associations communales,
- Décide d'allouer la somme totale de 0 € de subventions exceptionnelles aux associations communales,
- Décide d'allouer la somme totale de 4 826 € pour autres subventions,
- Décide d'allouer la somme de 3 264 € de prime Covid,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2021 de la commune,

3/ Urbanisme : Présentation des déclarations d'intention d'aliéner, depuis novembre 2020

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	non
20 Z 0047	3 allée des Loges Le Cloteau de la Douve	AL 249 AL 250 AL 272 AL 274 AL 99	3 713 m ² 760 m ² 943 m ² 1180 m ²		X
20 Z 0048	31 rue de Fillé	AA 93	867 m ²		X
20 Z 0049	Le Haudeliant, 369 route de la Belle Etoile	AL 52	4 337 m ²		X
20 Z0050	28 rue de Fillé	AA 142	1 207 m ²		X
20 Z 0051	La Perrée La Carrière de la Pelouse Route des Aulnays	AI 9 AI 11	11 987 m ² 113 751 m ²		X

Mme BRUNET précise qu'elle a envoyé un mail pour demander des informations sur la DIA n°051 et trouve regrettable de ne pas avoir eu de réponse.

M. le Maire répond qu'il a reçu les informations que très récemment. Il s'agit de l'entreprise Orbello Granulat qui vend à l'entreprise Le Batimans. M. le Maire précise que mardi dernier, en réunion de pré-conseil, Dominique ROUSSEAU a expliqué qu'il venait de recevoir l'information de la SAFER.

4/ Ressources humaines : Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Délibération 2021/01/03 :

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3-2 et 34 ;
- Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;
- Vu le tableau des emplois et effectifs ;
- Considérant le départ à la retraite d'un agent au 01/04/2021 ;
- Vu le budget de la collectivité ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

- Vu la commission urbanisme réunie le 04/01/2021 qui a émis un avis favorable sur la fiche de poste ;

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que compte tenu du départ à la retraite d'un agent, il convient de renforcer les équipes du service technique.

Monsieur le Maire propose que les effectifs de la collectivité soient complétés de la façon suivante, à compter du 1^{er} avril 2021 :

- Emploi : Agent polyvalent des espaces verts
- Nombre de postes: 1
- Cadre d'emploi: Adjoint technique (catégorie C)
- Filière: Technique
- Temps de travail hebdomadaire: 35/35^{ème}
- Rémunération: Grille indiciaire en vigueur et primes et indemnités instituées par l'assemblée. Les rémunérations suivront de manière automatique les évolutions réglementaires

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix :

- décide la création de l'emploi permanent d'agent polyvalent des espaces verts ;
- modifie le tableau des emplois en conséquence ;
- inscrit les crédits prévus à cet effet au budget ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

5/ Création d'un comité de pilotage pour la mise en place d'une nouvelle signalétique sur la commune

Délibération 2021/01/04 :

M. le Maire expose à l'Assemblée délibérante, qu'en séance du 04 janvier dernier, la commission urbanisme a souhaité que la signalétique de la commune soit revue et qu'un comité de pilotage soit mis en place.

Il est proposé Richard MONTEWIS, conseiller délégué à l'urbanisme en qualité de référent et travaillera avec Laurence RONSEAU.

M. le Maire demande quel élu souhaite participer à ce comité,

Composition du comité de pilotage : Stéphane FOURNIER, Gladys TORTAY, Virginie SIEG, Dominique ROUSSEAU, Pascal MAZÉ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, valide la composition du comité de pilotage mentionné ci-dessus.

6/ Désignation d'un référent sécurité routière

Délibération 2021/01/05 :

M. le Préfet de la Sarthe demande la désignation d'un référent sécurité routière au sein de la commune dont le rôle consiste à :

- être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux,
- diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité

Il est proposé Richard MONTEWIS en tant que correspondant, M. le Maire sera suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix désigne Richard MONTEWIS en tant que correspondant sécurité routière et M. le Maire Jean-Yves AVIGNON suppléant.

7/ Présentation des décisions de M. le Maire au titre de la délégation du conseil municipal

CDD	POSTE	Objet	SERVICE	CDD		Temps de travail / semaine
				Début	fin	
1	Agent technique (surveillance temps du midi + entretien des locaux)	Remplacement d'agent	Périscolaire	04/01/2021	15/01/2021	17h00 périodes scolaires

8/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 décembre 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 décembre 2020 est approuvé par 19 voix pour et 4 voix contre (Jean-Yves AVIGNON, Katia HARDOUIN, Richard MONTEWIS, Pascal MAZÉ), avec les modifications apportées par Joëlle BRUNET qui demandait le report du vote du point 2b. pour les raisons suivantes :

1. la population n'a pas été informée
2. les riverains directement concernés n'ont pas été informés
3. le riverain dont le terrain jouxte les parcelles mises en vente n'a pas été contacté alors même qu'il s'était porté acquéreur
4. aucune information sur les projets prévus sur ces parcelles n'a été présentée aux membres du conseil.

9/ Divers

Les élus référents exposent les dossiers en cours des différentes commissions.

Séance levée à 22h08.